

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Décision du 18 décembre 2018**

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Toulouse

**NOR : JUSB 18350505**

**Le premier président de la cour d'appel de Toulouse,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'état ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Toulouse en date du 6 décembre 2018

**Décide :**

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Toulouse

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
U.S.A.J UNSa	Louisa BOURAS	Laëtitia BEAUFILS
U.S.A.J UNSa	Eliane CSOMOS	Brigitte LLEWELLYN
U.S.A.J UNSa	Christophe PINTO	Marie-Hélène MARTIN
CGT	Claire NISSERON	Bruno COMBES

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice

Fait, le 18 décembre 2018

Le Premier Président

Jacques BOULARD

Jacques BOULARD